



Dans ce numéro :

Le mot du maire	Page 1
Ouverture du Secrétariat	Page 1
Deux familles à l'honneur	Page 2
C'est l'été du Comité des Fêtes	Page 2
Les manifestations passées du Comité des Fêtes—Photos	Page 3
Des nouvelles de l'Ecole et du SIVU des Pallières	Page 3
Les Jardins Familiaux	Page 3
C'est l'été de Bois de Couleurs	Page 4
C'est l'été de l'Avenir des Pallières	Page 4
Le C.C.A.S	Page 4
Invitation Fête Nationale	Page 5
Tri sélectif des déchets	Page 6
Anim'Jeunes	Page 6
Emploi du feu dans le Var	Page 7
Débroussaillage obligatoire	Page 7
Vigilance—absence	Page 7
Les Moissons de Frédéric Mistral	Page 8
Recensement de la population	Page 8
Calendrier Electoral	Page 8
Horaires d'ouverture et contact	Page 8



### Ah les beaux jours !

« Voici donc les longs jours, lumière, amour, délire... » Victor Hugo saluait ainsi l'arrivée de l'été, saison de fête, de découverte et de rencontre. Temps également des récoltes, où la nature s'épanouit et nous apporte la récompense de longs mois de dormance puis de maturation. Notre village aussi se transforme par la luxuriance de son écrin naturel et par l'arrivée de ses nouveaux occupants, vacanciers, touristes ou amis de passage.

Durant tout l'été, de nombreux rendez-vous nous sont donnés par le comité des fêtes pour vivre ensemble des moments de détente et de fraternité. Une nouvelle fois, je veux rendre hommage et remercier chaleureusement cette équipe de bénévoles autour de Chrystel qui animent et enchantent notre village tout au long de l'année et donnent inlassablement de leur temps et de leur énergie pour le plaisir de tous.

A la rentrée, un chantier important sera entrepris : l'aménagement du cheminement entre la grande fontaine et l'école coopérative. La mise en sécurité et l'embellissement de cet espace s'imposait au vu de sa fréquentation notamment d'enfants et de la densification de ce quartier. Compte tenu de sa configuration, et du maintien du trafic pendant les travaux, je vous remercie de faire preuve de patience et de coopération lorsque vous circulerez à cet endroit.

Pour l'heure et avant de nous retrouver lors d'une manifestation estivale, je souhaite à chacun d'entre vous de profiter pleinement de ces beaux jours dans l'affection de vos familles, la chaleur de vos amis ou la bienveillance de vos voisins.

Bernard de Boisgelin

En raison des congés d'été, le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé du 11 au 16 juillet 2016.

Merci de votre compréhension.



## Deux familles Saint Martinaises à l'honneur !

Un bel Hommage !



Vendredi 1er Juillet à 11h, dans le cadre du Centenaire de 1ere guerre mondiale, le Souvenir Français, Comité de Rougiers, mettait l'honneur son maître d'école, Edouard Restègue, mort pour la France le 1er juillet 1916, dans la Somme. Sa petite-fille, Odette Pourrière, accompagnée de sa famille assistait à la cérémonie d'inauguration de la plaque commémorative.

Photo : Madame Pourrière devant la plaque commémorative réalisée par les élèves de CM2 de l'école de Rougiers.

**Evan est né le 1er mars 2016 !**

Il est l'arrière-arrière petit-fils de Madame Chamboeuf Odette, une des doyennes de notre village, et l'arrière petit-fils de Madame Nicole Lantelme, toutes deux domiciliées à Saint Martin.

Si sa maman, Charlène et sa grand-mère, Annie résident toutes deux à Marseille, elles gardent sûrement une place de choix pour Saint Martin dans leur cœur !

Bienvenue Evan !



C'est la Fête !

Tout au long de l'année, le Comité des Fêtes essaie de divertir les Saint Martinaises, Saint Martinais et leurs amis, avec un programme le plus varié possible. Le mémo joint vous permettra de suivre tout au long de la période estivale les animations proposées.

Le Comité des Fêtes, et sa Présidente, Chrystel, remercient toutes les personnes qui contribuent à la réussite de leur manifestation et souhaitent à tous un très bel Eté 2016 en leur compagnie.

**COMITÉ DES FÊTES**  
 ★★ DE ★★  
 SAINT-MARTIN DE PALLIÈRES

**MÉMO**  
**ÉTÉ 2016**

**LUNDI 28 MARS**  
 SAUCISSONNADE

**SAMEDI 30 AVRIL**  
 SOIRÉE ASIATIQUE  
 CDT & L'AVENIR DES PALLIÈRES

**SAMEDI 28 MAI**  
 FÊTE DES MAMANS

**DIMANCHE 19 JUN**  
 VIDE GRENIERS  
 FÊTE DES PAPAS

**DU 30 JUN AU 4 JUILLET**  
 GRANDE TÊTE DU VILLAGE  
 CONCOURS DE CONTRE, BOULES, QUELLES  
 SPECTACLE DE DANSE, DINER SPECTACLE  
 JEUX POUR ENFANTS, ETC  
 PLUS D'INTOS SUR LES AFFICHES

**LUNDI 4 JUILLET**  
 MARCHÉ NOCTURNE

**SAMEDI 23 JUILLET**  
 SOIRÉE PIZZA

**DIMANCHE 14 AOÛT**  
 AÏOLI DU MIDI

**DIMANCHE 21 AOÛT**  
 CONTES DE PROVENCE

**SAMEDI 27 AOÛT**  
 SOIRÉE GUINGUETTE

**DIMANCHE 18 SEPTEMBRE**  
 JOURNÉE DU PATRIMOINE

LES MEMBRES DU COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-MARTIN DE PALLIÈRES S'ASSOCIENT À LEUR PRÉSIDENTE, CHRYSTEL, POUR VOUS SOUHAITER DE BELLES VACANCES D'ÉTÉ

Le Comité des Fêtes



# Les manifestations passées . . . .



Fête des Mères 2016



Fête au village 2016



Fête au village 2016



Pâques 2014

Des Nouvelles de l'Ecole et du SIVU des Pallières

C'est l'été ...

Les vacances scolaires ont débuté le mardi 05 juillet après la classe.

La rentrée des élèves est prévue le Mardi 1er septembre pour tous les enfants d'Artigues, Esparron et St Martin scolarisés à l'Ecole Coopérative des Pallières.

..... Très bientôt, le SIVU de l'Ecole des Pallières sera doté d'un site internet où il sera possible de retrouver toutes les informations relatives aux services extra-scolaires !

RDV sur le net !

En raison des congés d'été le secrétariat du SIVU sera fermé du 13 juillet inclus au 1er août 2016 inclus ; puis du 08 août inclus au 17 août 2016 inclus.

Merci de votre compréhension.



## Une initiative communale : Les Jardins Familiaux

Depuis quelques semaines, la commune met à disposition de deux familles deux parcelles de terres récemment acquises dans cet objectif.

Trois cuves pour l'eau d'arrosage ont été offertes par un Saint Martinais.

Hélas, Une a, hélas, été subtilisée quelques jours seulement après son installation !

Il reste encore plusieurs parcelles pour celles et ceux qui souhaiteraient créer et entretenir un potager.

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre le secrétariat de mairie au 04 94 72 80 45.



# C'est l'été !

Notre Eco Jardin pour insectes est terminé, nous avons semé quelques graines en avril, en espérant avoir trouvé « le bon coin » pour une floraison prochaine, la présence de plantes et de fleurs les années précédentes nous ont guidés en ce lieu.

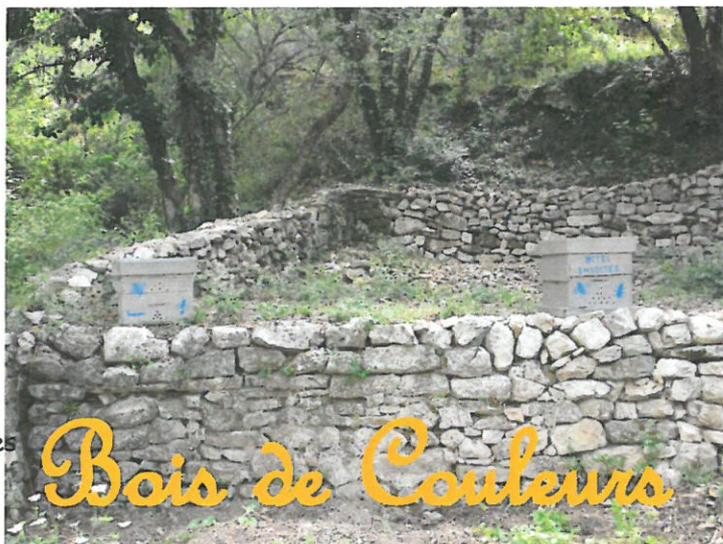
L'Equipe de Bois de Couleurs des Pallières a voulu en faire un endroit où l'on pourra observer plusieurs espèces d'insectes pollinisateurs (à savoir qu'en France il en existe des milliers).

Pour cela nous avons restauré deux vieilles ruches que nous avons remplies de pommes de pin.

Ces deux ruches nous ont été offertes par M. Claude BRETON qui les avait reçues lui-même de M. Robert de BOISGELIN. Aujourd'hui grâce à l'esprit de recyclage, elles sont devenues des « Hôtels à Insectes », avec les murailles restaurées, les troncs d'arbres morts laissés et le point d'eau, ce lieu sera désormais un refuge pour maintenir symboliquement certaines espèces d'insectes visibles à St Martin.

Dans cette création globale, l'Association Bois de Couleurs des Pallières a voulu participer à la biodiversité.

A visiter avec respect.



Toute l'équipe de Bois de Couleurs

## Avenir des Pallières

L'association l'avenir des pallières a su vous divertir encore ces derniers mois sur les 3 villages (Esparron, Saint Martin et Artigues !)

Voici quelques photos souvenirs... !

Merci encore pour votre participation et on vous attend très nombreux pour toutes nos manifestations !

Je vous rappelle que si vous voulez être avertis par sms des différentes animations organisées par l'association vous pouvez m'envoyer vos coordonnées au 06.65.98.82.40. Cécile Leone



## Le C.C.A.S



Vous avez plus de 65 ans ?

Vous êtes résidents permanents à Saint Martin de Pallières ?

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du CCAS pour bénéficier des prestations proposées tout au long de l'année !





# Fête Nationale



Tous les habitants de St Martin de Pallières  
- résidents permanents et secondaires—

Sont invités au traditionnel apéritif le :  
Jeudi 14 Juillet 2016  
A 11 Heures

**Au Jardin St Bernard**  
**Avec l'Aimable Collaboration du**  
**Comité des Fêtes**

# C'est l'été !... La parole aux Conseillers Municipaux

## Tri sélectif des déchets ..... BRAVO !

Nous pouvons être fiers à Saint Martin d'être en tête des 16 communes du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon pour le tri des déchets. En effet, le ratio de collecte (kg /an /habitant) est non seulement supérieur à la moyenne locale mais également supérieur à la moyenne nationale, régionale et départementale.

750 tonnes de déchets ont été triées en 2015 par les 26 000 habitants de notre syndicat soit environ 30kg/habitant.

A Saint Martin le ratio est de 70kg/habitant.

Ces résultats sont souvent cités en exemple dans les réunions où siègent nos élus.

Les Saint Martinaises et Saint Martinais ont bien compris les enjeux du tri sélectif :

Enjeux environnementaux en préservant les ressources naturelles, économiser l'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Enjeux économiques :

1 tonne de déchets triés et donc valorisés **rapporte** à notre collectivité environ 165€

1 tonne de déchets non triés et donc enfouis au centre d'enfouissement de

Ginasservis **coûte** à notre collectivité environ 90€.

Si le centre d'enfouissement n'accueillait que des déchets ultimes

(c'est à dire non recyclables) la redevance des ordures ménagères pourrait s'en ressentir.

La réglementation de plus en plus stricte nous impose de trier plus avec des contraintes

non négligeables pour les foyers mais aux enjeux tellement bénéfiques pour l'avenir.

Trois points d'apports volontaires et une déchetterie sont à votre disposition sur la commune.

**N'hésitez pas à les utiliser.**

Encore un grand merci à la population de Saint Martin qui participe activement à préserver une qualité de vie dans notre beau village de caractère.

Bernard PEGLION, Conseiller Municipal, Délégué au Syndicat Mixte de la Zone du Verdon



## Cet été du 11 juillet au 19 août

**Ados de 11 à 17 ans** profitez des activités proposées par l'espace « ANIM'JEUNESSE » de la communauté des communes, sur tout le territoire, vous pourrez :

Voir des **spectacles** : festival off d'Avignon, cinéma sous les **étoiles** à Varages, fête du rire de Draguignan ou nuit du court métrage de Gréoux.

Découvrir de **nouvelles activités sportives** : Bubble Bump, rugby, pêche, tir à l'arc, accrobranche, canyoning, kayak, skate, spéléologie, bouées tractées.

Mais aussi faire du **cirque**, de la **poterie**, visiter le **Mucem** ou le **musée des fossiles** de Tourtour,

Et toujours participer à des **activités citoyennes** autour de la collecte des déchets à Ginasservis et sur les berges du Verdon ou couvrir les événements avec nos **jeunes reporters en herbes**.



Cette année les activités sont **proposées**, le plus souvent, à la journée de 9h à 18h (n'oubliez pas votre pique-nique !) elles sont **couplées** à la découverte du territoire et à la demande des ados quelques **sorties en soirées** sont prévues à partir de 17h.

**Les prix sont imbattables** : activités gratuites pour les journées **éco - citoyennes**, jusqu'à 15 euros pour les activités nécessitant un intervenant, et de nombreuses activités à 3euros la journée.

Le catalogue des activités a été distribué aux enfants concernés mais vous le retrouverez sur le site de la communauté de communes <http://www.provenceverdon.fr> à la rubrique petite enfance et jeunesse. Les **pré - inscriptions** ont été **enregistrées** du 14 au 17 juin par téléphone mais vous pouvez vous inscrire tout au long de l'été, dans la mesure des places disponibles (téléphone : 04 94 69 18 47)



Bonne vacances à tous,  
Christine Bertrand, **Conseillère Municipale**,  
Membre de la Commission Petite enfance et jeunesse de la CCPV.



C'est l'été !... C'est la Fête !

Qui dit chaleur, vacances et soleil ... pense grillades et barbecue !

Le département du Var, et Saint Martin sont encore une fois fortement exposés au risque incendie du à la sécheresse et au manque de pluie depuis plusieurs mois.

Le Préfet du Var interdit l'emploi du feu, du 1er juin au 30 septembre, y compris les feux de cuisson.

N'hésitez pas à consulter le tableau ci-dessous si vous avez un doute.

Le numéro d'appel des services de secours et d'incendie en cas d'incendie reste le : 18



SAMU



POLICE GENDARMERIE



POMPIERS

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var  
Arrêté préfectoral du 19/05/2013 (résumé des principales dispositions)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT											
	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT											
		Fumer	TOLÈRE	INTERDIT				TOLÈRE						
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT											
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de :	1/01	31/01	1/02	31/03	1/04	31/05	1/06	30/09	1/10	31/12		
		- travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussailllements obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles.	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2		POSSIBLE sauf si 1 ou 2		INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)				POSSIBLE sauf si 1 ou 2	1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h	2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air
		Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2		INTERDIT sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)				POSSIBLE sauf si 1 ou 2					
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE sauf si 1		POSSIBLE sauf si 1 ou 2				POSSIBLE sauf si 1					



- ▶ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- ▶ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- ▶ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

POSSIBLE **sauf si 1 ou 2** et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 6h et 18h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

- 1- Vent supérieur à 40 km/h
- 2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : [www.stmopca.org](http://www.stmopca.org))

Informations et imprimés sur le site internet : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

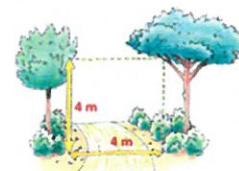
Pour se prémunir du risque incendie, il est nécessaire de procéder régulièrement à des travaux de débroussaillage. Les propriétaires sont tenus d'effectuer ces travaux.

Dés le mois de septembre, n'hésitez pas à contacter Monsieur Leclercq, Garde-Champêtre de la commune au 06 83 92 24 11.

Il pourra vous donner toutes les explications nécessaires à un débroussaillage efficace que votre parcelle se situe en zone U, N, ou A au PLU.



Débroussaillage obligatoire



Les personnes qui s'absenteraient de leur habitation durant la période estivale (01 juillet au 31 août 2016)

sont priées de se faire connaître auprès de Monsieur LECLERCQ, Garde Champêtre de la Commune au : 06 83 92 24 11.

Une surveillance pourra être mise en place.



Lou mes de jun e li blad que roussejon  
 E lou grand béure e la gaio meissoun  
 E de Sant Jan li fiò que belugejon  
 Vaqui de-que parlaran mi cansoun.  
 Pièi i'apoundrai lou cant de la glensou  
 Que, pèr lou champ, vai courre à mita nuso,  
 E proun souvènt emé lou meissounié,  
 Fai la gandouno e rèsto un pau darnié!  
 Perqué ié sian, dirai touti li meno  
 Que, pèr Sant Lu, lou meinagié semeno,  
 E qu'à Sant Jan, lou voulame entameno;  
 M'espandrai sus li cinq repassoun  
 Que soun necite is ome de meissoun;  
 Lou tros de pan rousiga sus li garbo,  
 Sènso avé pòu d'èstre poun pèr li babo.  
 Emé l'anchoio esquichado au soulèu  
 Se sabe dire acò, sara proun bèu.  
 Ajudo-me, Mureto de Prouvènço!  
 An! vène lèu i bord de la Durènço  
 Dins li long ple de ta raubo de lin;  
 Qu'à toun mourroun tant dous e mistoulin  
 Em' à ti rai, la visto s'accoustume  
 Toun gai-sabé, qu'aman tant, eiçalin,  
 Dins moun draïou me servigue de lume!  
 Coume autre-tèms vendra lou troubadour  
 Te caligna, te faire de brassado  
 Vo, te lou jure, o Muso mis amour,  
 Tant que viéurai, tant que la destinado  
 Noun boufara lou calèu de mi jour  
 Sus toun autar vendrai jita de flour,  
 Demandarai monte as pres ta voulado



Merci à Monsieur Jean Pilet  
 de La Verdrière pour le poème  
 et sa traduction



Le mois de juin et les blés qui blondissent  
 Et le grand breuvage et la joyeuse moisson  
 Et de Saint Jean les feux qui étincellent  
 Voici de quoi parleront mes chansons.  
 Puis j'ajouterai le chant de la glaneuse  
 Qui, par le champ, va courir, moitié nue,  
 Et assez souvent avec le moissonneur  
 Fait la vagabonde et reste un peu derrière !  
 Puisque-que nous y sommes, je dirai de toute façon  
 Que, pour Saint Luc, le cultivateur sème,  
 Et que pour Saint Jean, la faucille attaque ;  
 Je m'étendrai sur les cinq repas  
 Qui sont nécessaires aux moissonneurs :  
 Le morceau de pain rongé sur les gerbes,  
 Sans avoir peur d'être piqué par les insectes.  
 Avec l'anchois écrasé au soleil  
 Ça sera beau si je peux le dire.  
 Aide-moi, Muse de Provence !  
 Allons ! viens vite sur les rives de la Durance  
 Dans les longs plis de ta robe de lin ;  
 Qu'à ton minois si doux et fluet  
 Et à tes traits, la vue s'accoutume  
 Ton gai-savoir, que nous aimons tant, là-bas au loin,  
 Me faire lumière dans mon petit chemin !  
 Comme autrefois viendra le troubadour  
 Te courtiser, t'embrasser  
 Oui, je te le jure, oui Muse mes amours,  
 Tant que je vivrai, tant que la destinée  
 N'éteindra la flamme de mes jours  
 Sur ton autel je vendrai jeter des fleurs,  
 Je demanderai où tu as pris ton envol.



Du 19 janvier au 18 février 2017 aura lieu  
 le RECENSEMENT DE LA POPULATION.  
 Comme les années précédentes, l'agent  
 recenseur passera déposer les fiches de  
 recensement dans vos boîtes à lettres ....  
 Le grand changement est dans le mode  
 collecte. En effet, vous pourrez directe-  
 ment saisir vous-même les informations  
 sur un portail internet .... Pas d'inquiétude  
 ... L'agent recenseur sera là pour vous ai-  
 der !

Editeur de la publication : Mairie de St Martin de Pallières  
 Directeur de publication : Bernard de Boisgeline  
 Articles : Bois de Couleurs des Pallières, Bernard de Boisgeline, Christine Bertrand,  
 Geneviève Dauphin, Cécile Léone, Bernard Pégion  
 Crédit photos : Mireille Aubrégat, Bois de Couleurs des Pallières, CC Pce Verdon,  
 Mairie de St Martin de Pallières (Nicolas, Geneviève), Chrystel Nardella, Régine  
 Raymond, Vanessa Pinatel



Pour vos informations : n'oubliez pas notre Site :  
 « www.mairie-stmartindepallieres.fr »  
 Et nos cinq affichages municipaux



## Calendrier Electoral

### Quelques dates à retenir :

Jusqu'au 31 décembre 2016, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale  
 de la Commune.

23 avril et 07 mai 2017 : Elections Présidentielles

11 et 18 juin 2017 : Elections Législatives

Ouverture habituelle du secrétariat de mairie :  
 Mardi, jeudi, samedi de 9h à 12h  
 Vendredi de 14h à 18h  
 Téléphone : 04 94 72 80 45 / Télécopie : 04 94 72 80 46  
 Messagerie : mairie-stmartindepallieres@orange.fr  
 Coordonnées :  
 Mairie de St Martin de Pallières  
 Hôtel de Ville  
 83560 St Martin de Pallières

